

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 87 20 0111 01

Commune de SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE(87)

Surface sur la commune : 88 a 30 ca

'Les vacheries': G- 745- 758- 760- 762

Superficie totale : **88 a 30 ca**

Attribuée à : **CEN NOUVELLE AQUITAINE** représenté(e) par Pierre SELIQUER
Pour un prix de vente de **1 130,00 € HT**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la Safer

Motif de l'attribution : Acquisition de parcelles par un organisme de protection de l'environnement afin de préserver une tourbière située dans une Réserve Naturelle Nationale.

RS 87 20 0112 01

Commune de SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE(87)

Surface sur la commune : 5 ha 23 a 04 ca

'Bout du puy gros': G- 318 - 'Le terrier': G- 277- 293- 294 - 'Les coteaux de marzet':

G- 784- 786- 797 - 'Les vacheries': G- 726- 731- 739- 743

Superficie totale : **5 ha 23 a 04 ca**

Attribuée à : **CEN NOUVELLE AQUITAINE** représenté(e) par Pierre SELIQUER
Pour un prix de vente de **5 550,00 € HT**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la Safer

Motif de l'attribution : Acquisition de parcelles par un organisme de protection de l'environnement afin de préserver une tourbière située dans une Réserve Naturelle Nationale, avec mise à disposition des terres agricoles à des agriculteurs locaux, M CITERNE (pour 79a 50ca) , l'EARL des HIGHLANDS (pour 1ha 26a 10ca) et M MORVAN Sylvain (pour 49a 50ca).

RS 87 20 0113 01

Commune de SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE(87)

Surface sur la commune : 2 ha 41 a 32 ca

'Le terrier': G- 259- 305- 306 - 'Les coteaux de marzet': G- 807 - 'Les vacheries': G- 730

Superficie totale : 2 ha 41 a 32 ca

Attribuée à : **CEN NOUVELLE AQUITAINE** représenté(e) par Pierre SELIQUER
Pour un prix de vente de **2 600,00 € HT**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la Safer

Motif de l'attribution : Acquisition de parcelles par un organisme de protection de l'environnement afin de préserver une tourbière située dans une Réserve Naturelle Nationale, avec mise à disposition des terres agricoles à un agriculteur local, Monsieur CITERNE.

A SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE, le *9 décembre 2021*

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

